



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

# Suivi de la Rénovation de la Voie Professionnelle

Guide des bonnes pratiques  
Année scolaire 2010/2011

Collège des Inspecteurs de L'Education Nationale ET-EG-IO

## Sommaire

Introduction.....	2
<b>L'accompagnement personnalisé</b>	
Les textes fondateurs .....	3
Des modules d'accompagnement pour tous les élèves.....	5
Un outil de positionnement et de suivi de l'élève .....	14
Accompagnement dans la construction du projet professionnel de l'élève.....	17
<b>Les enseignements généraux liés à la spécialité</b>	
Rappel .....	18
La place et le rôle des enseignements généraux dans les diplômes professionnels.....	18
Pistes mises en œuvre.....	19
<b>Les passerelles ascendantes</b>	
Le contexte.....	20
Les passerelles.....	21
Les passerelles Bac pro-BTS .....	22
Une piste à explorer .....	26
<b>Les PFMP</b>	
Le contexte.....	26
Des exemples.....	27
<b>L'histoire des arts</b>	
Le contexte.....	29
Différentes démarches.....	29

# INTRODUCTION

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2010 - 2011, les IEN ET EG se sont attachés à accompagner les 150 établissements publics et privés de l'académie et à recenser les pratiques mises en œuvre.

L'autonomie donnée aux établissements et la marge de manœuvre dont ils disposent dans l'organisation des enseignements et des projets pédagogiques impliquent de nouvelles modalités d'accompagnement des équipes. Dans ce cadre, certains chefs d'établissement avaient, durant l'année scolaire dernière, réclamé un accompagnement. En effet, l'absence de cadrage national strict permet à chaque établissement de construire un dispositif propre, mais laisse aussi chaque acteur isolé dans la mise en place du dispositif.

Même si le pilotage doit rester local, les acteurs en charge de la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle sont à accompagner : une fois le cadre global de l'accompagnement posé, comment le faire vivre, comment le nourrir, quel contenu lui donner ?

C'est dans cette perspective que le suivi de la rénovation de la voie professionnelle par les IEN ET EG a été envisagé. Ils ont encouragé et accompagné la réflexion des établissements vers une mise en œuvre cohérente des différents dispositifs sans pour autant se substituer aux décideurs locaux et ont recensé des pratiques.

Ce guide rend compte de la façon dont certaines équipes de l'académie, dans le cadre de la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle, construisent ou orientent leurs démarches et pratiques pédagogiques pour accompagner les élèves vers un parcours scolaire le plus performant possible.

Il rend compte des actions et projets les plus pertinents qui ne sont pour autant ni des « recettes », ni des modèles à appliquer tels quels. Les organisations et dispositifs mis en place résultent de la diversité des choix des établissements et de leurs spécificités (filière, public accueilli, compétences des enseignants...). Elles ne sont pas immuables. Leur observation a permis de repérer des réalisations intéressantes et de dégager des axes de progrès.

S'il est certain que l'expérience des autres ne peut pas être transposée et utilisée telle quelle, elle peut néanmoins être utile pour enrichir sa réflexion, trouver de nouvelles idées ou encore pour éviter de reproduire certaines erreurs.

# L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ (AP)°

## TEXTES FONDATEURS

### 1 - Ce que dit le **BO n°2 du 19 février 2009**

« Les dispositifs d'accompagnement personnalisé s'adressent aux élèves selon leurs besoins et leurs projets personnels. Il peut s'agir de soutien, d'aide individualisée, de tutorat, de modules de consolidation ou de tout autre mode de prise en charge pédagogique. Les heures attribuées à chaque division pour la mise en œuvre de ces dispositifs peuvent être cumulées pour élaborer dans le cadre du projet de l'établissement des actions communes à plusieurs divisions. »

« Des passerelles permettant une adaptation des parcours sont organisées entre les voies générales, technologiques et professionnelles ainsi qu'entre les cycles de la voie professionnelle. Des dispositifs d'aide et d'accompagnement sont mis en place pour les élèves qui en ont besoin sur proposition de l'équipe pédagogique de la classe. »

Ce texte donne des indications très larges sur les modalités de prises en charge pédagogiques des élèves : soutien, aide individualisée, tutorat...

Il précise l'existence d'un lien étroit entre les passerelles et l'accompagnement personnalisé afin :

- d'informer les élèves des nouvelles possibilités de passerelles qui s'offrent à eux :
    - vers une autre filière professionnelle,
    - vers une nouvelle voie (de professionnelle vers générale et technologique, après avis du conseil de classe et autorisation de l'IA, de générale et technologique vers la voie professionnelle après avis de l'équipe pédagogique et autorisation du recteur),
    - vers un nouveau cycle (après obtention d'un CAP ou d'un BEP vers un Baccalauréat professionnel de la même spécialité),
  - d'accompagner les élèves empruntant ces passerelles, en amont, en les y préparant, et en aval, en les y soutenant.
- 

### 2 - Ce que dit la **circulaire de rentrée BO n°21 du 21 mai 2009**

« L'AP figure dans les grilles horaires au même titre, au même rang que les enseignements obligatoires. Il sera mobilisé au profit des élèves rencontrant des difficultés et aussi de ceux qui souhaitent profiter des passerelles qui existent entre les spécialités au sein de la voie professionnelle ou entre cette dernière et les voies générale et technologique ou encore de ceux qui ont un projet de poursuite d'études supérieures » .

Ce texte précise :

- le statut de l'AP : un mode de prise en charge pédagogique qui « figure au même titre et au même rang que les enseignements obligatoires »,
  - les élèves destinataires de l'AP : il ne s'agit plus seulement d'élèves en difficulté, mais aussi d'élèves en situation de réussite. Il ne s'agit plus non plus, aujourd'hui seulement de problématiques de niveaux scolaires mais aussi de problématiques d'orientation et de parcours de formation.
-

### 3 - Ce que dit le [BO n°29 du 17 Juillet 2008 \(PDMF\)](#)

<http://www.education.gouv.fr/bo/2008/29/MENE0800552C.htm>

« L'objectif du lycée doit indiquer la préparation de l'après-bac. Aussi le parcours de découverte des métiers et des formations qui s'y construit pour tous les élèves s'appuie-t-il sur une mobilisation nouvelle des équipes éducatives qui intègrent, dans l'accompagnement pédagogique, les propositions, les avis ou conseils formulés pour chacun, une mise à jour des connaissances sur les parcours de formation, notamment en classe de première, et les débouchés post-bac propres à chaque série - ou spécialité - des baccalauréats préparés...

En première année de CAP/BEP/bac pro trois ans, un entretien personnalisé permet, en phase d'accueil, d'identifier les besoins des élèves pour construire leur parcours. C'est aussi un moyen pour lutter contre le décrochage et pour éviter les sorties sans qualification... L'accompagnement personnalisé peut, pour les élèves qui le souhaitent, être l'occasion d'apprendre à rédiger un CV, à passer un entretien d'embauche et à se préparer à l'insertion professionnelle en coopération avec le service public de l'emploi. »

Cette circulaire confirme la prise en compte de la construction du parcours scolaire et professionnel, au sein de l'accompagnement personnalisé, en y ajoutant toutefois un outil de positionnement pour identifier les besoins des élèves, l'entretien personnalisé (<http://eduscol.education.fr/cid46873/l-entretien-personnalise-orientation.html>), et un nouvel objectif, la lutte contre le décrochage.

---

#### 4- L'horaire dédié à l'accompagnement personnalisé

L'horaire dédié à l'accompagnement personnalisé est présenté de façon distincte des « enseignements obligatoires incluant les activités de projet » qui regroupent d'une part l'enseignement professionnel et les enseignements généraux liés à la spécialité et, d'autre part, les enseignements généraux.

Les deux grilles horaires élèves du baccalauréat professionnel prescrivent un horaire précis : 210 heures sur 3 ans, soit à titre indicatif, 2h30 hebdomadaires par élève (puisqu'il s'agit de grilles horaire/ élève, ce qui laisse à penser que tous les élèves doivent être bénéficiaires de l'AP).

Trois questions sont récurrentes et mobilisent les enseignants : Comment identifier les besoins des élèves ? Comment construire des modules différents permettant de répondre aux besoins repérés ? Comment trouver les moyens d'amener tous les élèves à la réussite, quels que soient leur niveau et leur motivation à l'entrée de la seconde professionnelle ?

Une dérive est d'ores et déjà à craindre : l'accompagnement personnalisé n'a pas à être un dispositif qui conduise à externaliser la difficulté, à déplacer le lieu des apprentissages : lorsque l'élève décroche, il décroche du cours. De même, c'est en cours que se font les acquis.

La difficulté consiste donc bien à articuler ce qui est réalisé dans le cadre ordinaire de la classe et les interventions plus ciblées au sein de l'accompagnement personnalisé.

## DES MODULES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR TOUS LES ÉLÈVES

### Exemple 1

#### Organisation mise en place dans un établissement

Les emplois du temps des élèves des cinq classes de seconde professionnelle et de leurs professeurs comportent une plage de 4 heures, le mardi après midi, consacrée à l'AP ou aux « enseignements généraux liés à la spécialité ». Une ½ journée de concertation est prévue à la fin de chaque cycle.

quinzaine	jour	AP	2MEI	2TU	2EEC1	2EEC2	2TFCA
		EGLS					
	mardi 7 septembre 2010						
	mardi 14 septembre 2010	TEST	TEST	TEST	TEST	TEST	TEST
	mardi 21 septembre 2010	TEST	TEST	TEST	TEST	TEST	TEST
	mardi 28 septembre 2010	AP	AP	AP	AP	AP	AP
	mardi 5 octobre 2010	AP	AP	AP	AP	AP	AP
	mardi 12 octobre 2010	AP	AP	AP	AP	AP	AP
	mardi 19 octobre 2010	concertation	concertation	concertation	concertation	concertation	concertation
		22 sem net :	19 sem net :	20 sem net :	19 sem net :	20 sem net :	20 sem net :
1	mardi 9 novembre 2010	AP	AP	AP	AP	AP	AP
2	mardi 16 novembre 2010	AP	AP	AP	AP	AP	AP
1	mardi 23 novembre 2010	AP	AP	AP	AP	AP	AP
2	mardi 30 novembre 2010	EGLS	EGLS	EGLS	EGLS	EGLS	EGLS
1	mardi 7 décembre 2010	EGLS	EGLS	EGLS	EGLS	EGLS	EGLS
2	mardi 14 décembre 2010	concertation	concertation	concertation	concertation	concertation	concertation

Des modules sont proposés dans le cadre de cycles de 5 semaines, encadrés par les périodes de vacances. Ils sont pris en charge par les professeurs en fonction de leurs compétences.

A la rentrée, ceux-ci ont défini le contenu des modules selon les besoins pressentis des élèves. La professeure documentaliste et le COP interviennent également dans le dispositif.

#### Identification des besoins des élèves

L'identification des besoins des élèves, qui suppose la mise en place d'une évaluation diagnostique, est la condition nécessaire, mais pas suffisante pour que des dispositifs de remédiation puissent aboutir à des résultats durables.

Au titre des « outils - diagnostics », on peut citer :

- les évaluations disciplinaires et transversales à l'aide d'outils tels que le socle commun, les anciennes évaluations nationales de seconde, des didacticiels et logiciels, des outils élaborés par les équipes elles-mêmes (...) afin de cibler les lacunes ou difficultés de certains élèves en termes de capacités ou de connaissances ;
- le test de LYCAM (« Le lycée, ça m'intéresse ») est un outil d'auto-positionnement qui permet d'identifier rapidement des « profils » d'élèves (tout particulièrement dans le domaine des compétences transversales et des attitudes) et de repérer les élèves potentiellement décrocheurs ;

- l'observation du comportement des élèves en classe et en dehors de la classe demeure l'outil de repérage le plus simple, le plus large et le plus efficace ;
- les entretiens personnalisés permettent, quant à eux, de mieux prendre en compte la réalité de l'élève, ses attentes et ses questionnements notamment en matière de parcours de formation ou plus généralement de parcours de vie et de lui proposer des réponses adaptées. Ils représentent un moment privilégié dans la formation, dans l'accompagnement de l'élève et dans l'information de sa famille. Ils permettent de façon régulière de faire un bilan sur son degré d'acquisition des compétences, connaissances et des attitudes ou comportements visés (assiduité, curiosité, initiative, implication, autonomie, capacité de travailler en équipe).

L'entretien personnalisé est donc un élément essentiel dans l'action collective et prioritaire contre le décrochage scolaire et les sorties sans qualification. Il doit mobiliser toute l'attention des équipes éducatives afin d'instaurer un dialogue tout au long de l'année avec l'élève et sa famille.

L'entretien personnalisé réalisé lors de la phase d'accueil est la première étape de la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé.

## Exemple 2

En seconde professionnelle, un entretien personnalisé permet, en phase d'accueil, d'identifier les besoins des élèves pour construire leur parcours. C'est aussi un moyen de prévention du décrochage scolaire et des sorties sans qualification.

Les fiches ci-dessous sont la base d'un entretien oral. Elles permettent de repérer les points forts de l'élève qui sont autant de points d'appui dans la construction de son parcours

ENTRETIEN			
Les élèves ne répondent pas aux questions si elles les dérangent.			
<b>FICHE D'IDENTITÉ</b> (possibilité de récupérer ces informations auprès de l'administration)			
Nom et Prénom usuel :			
Date et lieu de naissance :			
Nationalité :			
Adresse :			
N° de téléphone fixe du responsable légal :			
Moyens et durée du transport :			
Profession du père (ou du tuteur) :			
Profession de la mère (ou de la tutrice) :			
Nombre de frères et sœurs :			
Frères et sœurs	Nombre	Age	Activité
Chez les parents			
En dehors du domicile			

ENTRETIEN
<b>L'ÉLÈVE LUI-MÊME</b>
<p>Comment se sont passées les vacances ?            Qu'as-tu fait ?            Qu'aimes-tu faire pendant les temps libres ?            Fais-tu partie d'un groupe ? OUI</p> <p>NON            D'une association ? OUI</p> <p>NON            Y as-tu des responsabilités ? OUI</p> <p>NON            Es tu abonné à un magazine ? Lequel ?            As-tu déjà utilisé un ordinateur ? (B2I ?)            Connais-tu tes points forts dans la vie de tous les jours ?</p> <p>OUI</p> <p>NON            Quels sont-ils ?            Dans quelles conditions travailles-tu chez toi ?            Chambre seule</p> <p>OUI</p> <p>NON            Possibilité de t'isoler OUI</p> <p>NON</p>

## ENTRETIEN

### CONNAÎTRE LE LYCÉE

As-tu une idée des formations dispensées dans cet établissement ?

OUI

NON

Comment as-tu connu le lycée ?  
Portes ouvertes OUI

NON

Copain

OUI

NON

Stage

OUI

### ANTÉCÉDENTS

Au cours de l'année précédente,  
Aimais-tu certaines matières ?

OUI

NON

Lesquelles ?

Pourquoi ?

A cause du professeur intéressant

OUI

NON

Pour la matière elle-même

OUI

NON

Pour sa relation avec la vie quotidienne

OUI

NON

Étais-tu en difficulté dans certaines matières ?

## ENTRETIEN

## EPILOGUE

As-tu des questions à poser ?

lycée

Sur le fonctionnement du

OUI

NON

pro

Sur l'organisation de la 2<sup>nde</sup>

OUI

NON

Sur l'orientation

OUI

NON

Autres

Si oui, lesquelles ?

Qu'attends-tu de ton orientation en 2<sup>nde</sup> pro ?

As-tu une idée du métier que tu aimerais exercer ?

FICHE DE SYNTHÈSE DE L'ENTRETIEN N° 1 DIT « DE SITUATION »

DATE

L'ELEVE Nom : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

LES PROFESSEURS AYANT CONDUIT L'ENTRETIEN

Noms Disciplines

---

SYNTHÈSE A PROPOS DU PARCOURS ANTERIEUR DE L'ELEVE

SYNTHÈSE A PROPOS DE SON ORIENTATION

. Voeu 1

. Voeu 2

. Voeu 3

Projet professionnel envisagé :

SYNTHÈSE A PROPOS DU NIVEAU SCOLAIRE

Fiche de préparation à l'entretien

- Correctement complétée
- Incomplète ou mal renseignée
- Non renseignée

Durant l'entretien :

- 
- 
- 
- 
- 

argumentation

Présentation

Écoute

Compréhension des questions

Expression

Raisonnement,

B2i OUI NON

Points forts détectés :

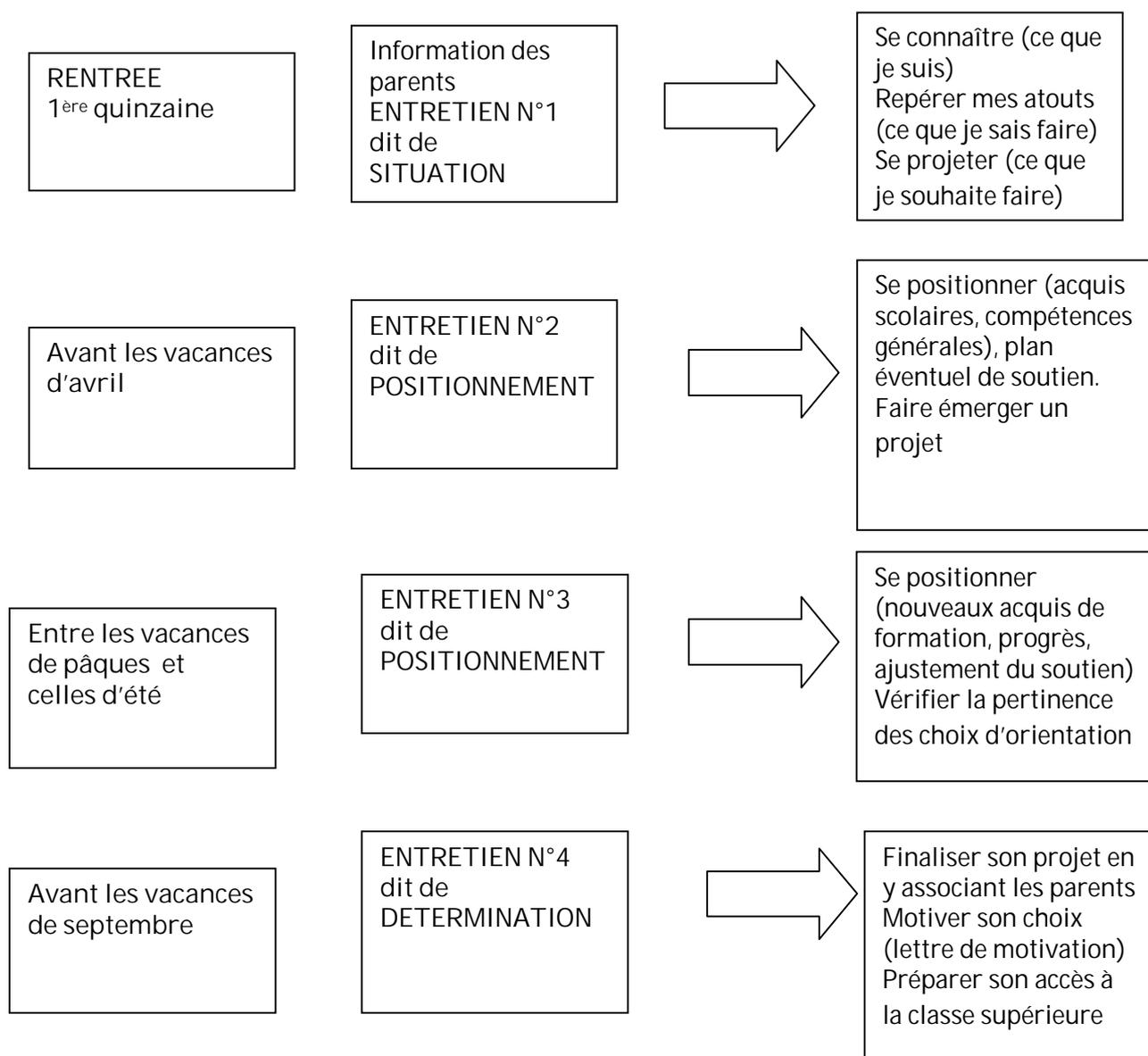
Points faibles détectés :

SYNTHÈSE A PROPOS DES CONDITIONS DE TRAVAIL :

SYNTHÈSE A PROPOS DES QUALITES PERSONNELLES DECELEES AU TRAVERS DES EXPERIENCES ET LOISIRS :

### Exemple 3

#### Planification du suivi de l'élève



Mise en place d'une concertation pédagogique et disciplinaire au sein de l'établissement  
La concertation est la condition nécessaire d'une mise en œuvre efficiente de l'A.P mais au-delà, elle est la garante du changement en profondeur des pratiques que souhaite induire la rénovation de la voie professionnelle. La concertation peut permettre à l'enseignant de passer d'un sentiment de responsabilité individuelle (envers ses élèves, ses classes) à un sentiment de responsabilité collective au sein d'une équipe, un groupe d'élèves, une classe, un établissement. La concertation permet la prise en compte de l'élève dans sa globalité et évite les actions morcelées vides de sens.

Elle peut être mise en place à différents niveaux :

- Au sein du conseil pédagogique :
  - § Quelle répartition sur le cycle ?
  - § Qui intervient ? Tous les enseignants ou seulement les volontaires ?
  - § Quelles modalités de mise en œuvre ? En barrettes ? En cycle de 6 semaines ? De 12 ? Au choix de chaque équipe ?
  - § Quels contenus ? Remédiation, consolidation, approfondissement ?
  - § Sous quelles formes ? Aide, soutien, module, tutorat ...
- Au sein des équipes disciplinaires pour choisir ou élaborer des tests de positionnement
- Au sein des équipes pédagogiques :
  - § positionner les élèves à l'issue des évaluations,
  - § apporter les réponses éducatives et pédagogiques adaptées à chaque élève et déterminer les contenus,
  - § assurer le suivi des élèves (évaluations intermédiaires, acquisitions réalisées, émergence des nouveaux besoins),
  - § permettre à l'équipe d'adapter le contenu des modules aux besoins (en constante évolution) des élèves.
- Au sein des membres de l'ensemble de la communauté éducative : collaboration avec la vie scolaire pour prévenir et lutter plus efficacement contre le décrochage.

#### Exemple 4

L'AP est organisé sous forme de barrettes horaires de 2 heures hebdomadaires le mardi de 13h30 à 15h30.

Cette barrette est suivie d'une heure banalisée (aucun enseignement programmé pendant cette heure) afin de permettre une concertation des enseignants.

Les disciplines concernées sont : français, anglais, math – sciences, enseignement professionnel. Les enseignants sont pour la majorité d'entre eux volontaires. Les heures d'AP sont inscrites aussi bien dans l'emploi du temps des élèves que dans celui du professeur.

Différents modules sont proposés aux élèves :

- enrichissement du vocabulaire en français,
- arts et culture,
- création d'une entreprise,
- expression orale et écrite en anglais,
- mathématiques appliqués au métier x 2,
- module professionnel PFMP (écrits, rapport stage, recherche...) x 4,
- outil informatique – open office,
- renforcement mathématiques sciences x2,
- traitement d'une base documentaire,
- travail sur l'estime de soi.

Les élèves, répartis en ½ divisions, suivent 7 modules au cours de l'année scolaire. La durée d'un module est de 4 semaines.

Le conseil pédagogique a fait le choix de ne pas mettre en place d'évaluation diagnostique quantitative en début d'année scolaire. Des entretiens individualisés et des tests LYCAM ont été organisés à la rentrée et n'ont pas été exploités pour constituer les groupes mais à d'autres fins. Par contre, lors de l'entrée et de la sortie dans un module, les élèves passent un test de positionnement d'une durée d'un quart d'heure autour du thème du module.

Le conseil pédagogique a jugé important d'assurer un suivi de l'ensemble des élèves, par l'observation et le croisement des regards des différents membres de l'équipe pédagogique afin d'intervenir le plus rapidement possible lorsqu'une difficulté apparaît. A chaque séance, les élèves signent une feuille d'émargement. A la fin d'un module, il leur est demandé de l'évaluer. Un bilan de l'ensemble des modules est alors réalisé par l'équipe enseignante et des axes d'amélioration sont envisagés.

### Exemple 5

Le volume horaire reçu par l'établissement pour l'accompagnement personnalisé a été augmenté à raison de 5 minutes par heure de cours assurée en réduisant la durée des cours à 50 minutes. Il existe un intercours de 5 minutes qui pourrait être supprimé pour rétablir la durée légale d'enseignement. Depuis cette année et suite à une réflexion collective, il a été décidé que cette masse horaire résultante servirait à l'enseignement de « PASS », « Parcours vers l'Autonomie, le Savoir et le Succès ». L'objectif est de soulager l'effort cognitif de l'élève en fin de journée et de lui proposer des activités plus motivantes a priori. Tous les élèves doivent suivre au moins deux PASS par semaine et les enseignants doivent assurer deux PASS hebdomadaires selon leurs compétences. Seules deux personnes non-enseignantes y interviennent : la Copsy et une psychologue du travail (ancienne enseignante de l'établissement) qui s'occupe de la gestion du stress. La concertation des intervenants se fait sur leur temps libre.

Les cours prennent fin à 15 h 30. De 15 h 30 à 17 h 30, les élèves vont soit EPS, soit en devoir surveillé, soit en étude encadrée, soit en PASS. Le choix des PASS est conditionné par l'offre qui est variable : de treize à une trentaine selon les classes. Chaque PASS accueille de 8 à 15 élèves. Les PASS sont regroupés en activité scolaire (remise à niveau, soutien ou approfondissement) ou péri-scolaire (artistique, culturel ou humanitaire). Ils se déclinent par périodes d'environ 10 semaines, bornées par les conseils de classe. L'élève est libre du choix de ses PASS, cependant les enseignants lui adressent des préconisations selon les besoins repérés.

Pour cette année, la construction des PASS a été faite d'après les bilans des difficultés des élèves que les différents conseils d'enseignement ont dressés. Lors de l'inscription de l'élève, un entretien individuel a lieu qui, joint à l'analyse de son parcours scolaire (cf. passerelles CAP à bac pro par exemple), permet une première identification des besoins. De septembre à octobre, les PASS ne sont pas mis en œuvre et les enseignants œuvrent au repérage des besoins des élèves. Si l'élève se trouve en difficulté en cours d'année dans une discipline donnée, il peut suivre un PASS « Soutien » disciplinaire. S'il est curieux d'une discipline ou souhaite prolonger ses études en BTS ou se réorienter en LT, il peut suivre un PASS « Approfondissement » disciplinaire. Le conseil de classe peut, s'il l'estime nécessaire, forcer l'inscription à certains PASS. A l'issue de la période, si les lacunes demeurent ou si les effets ne sont pas à la hauteur de ce qui est escompté, l'élève est maintenu dans un même PASS mais avec un autre enseignant. Ces principes sont couplés avec une gestion au « cas par cas » : un élève de première peut être affecté si nécessaire dans un PASS seconde ou terminale. La limite du dispositif réside dans le fait qu'il n'existe pas de mise à niveau, de soutien ou d'approfondissement dans toutes les disciplines à tous les niveaux. Début décembre, un premier bilan doit être effectué pour évaluer le dispositif. Les enseignants et les élèves seront questionnés de manière à permettre les réajustements nécessaires.

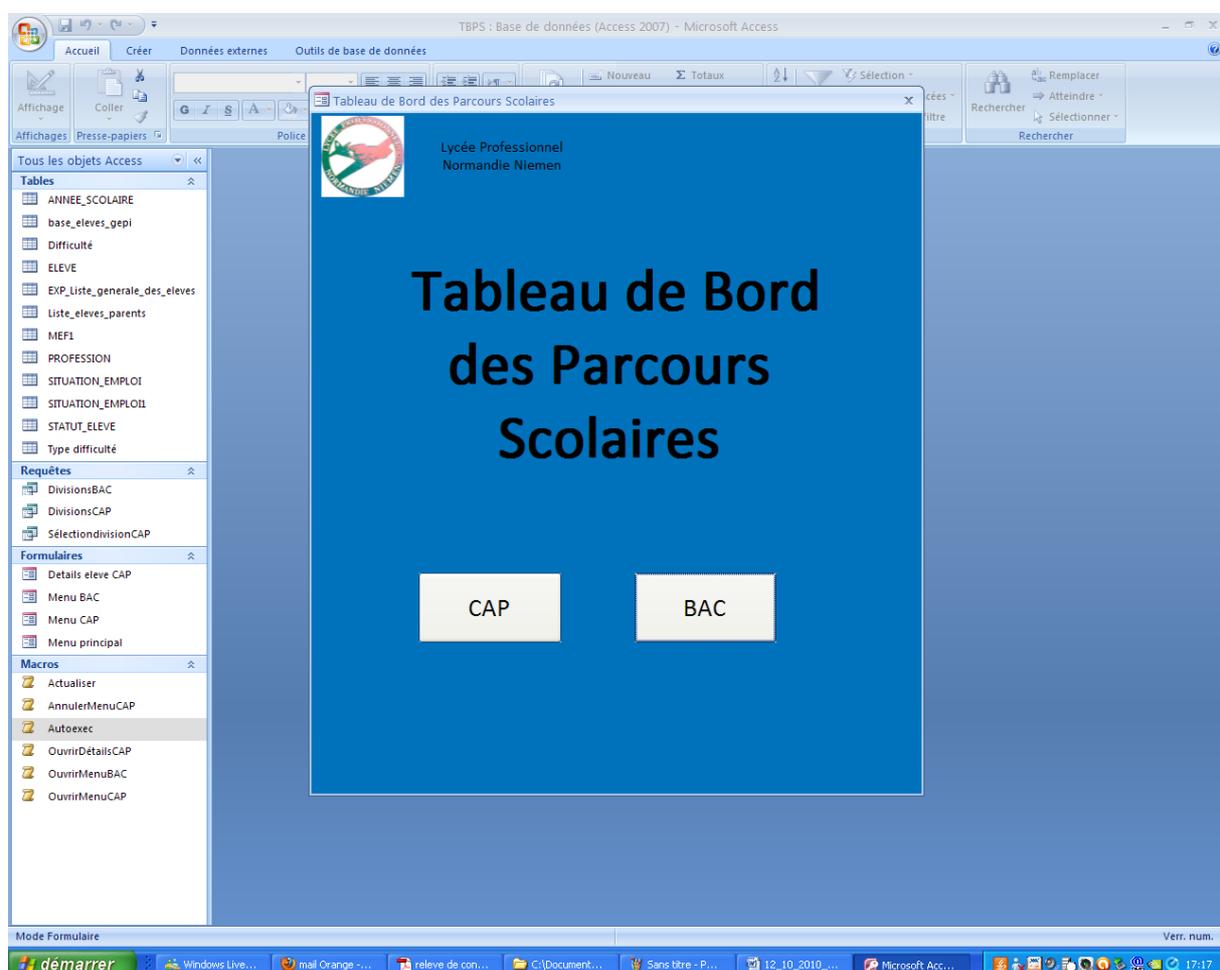
## UN OUTIL DE POSITIONNEMENT ET DE SUIVI DE L'ÉLÈVE

### Exemple

Dans un établissement, un outil de positionnement et de suivi du parcours de l'élève est actuellement en cours d'élaboration pour une mise en application très prochaine. Il s'agit d'un fichier informatique de gestion de données qui, à terme, permettra, à partir d'un classement en rubrique « accueil », « diagnostic » et « accompagnement personnalisé » :

- d'accéder à une fiche « profil » de l'élève,
- d'orienter l'élève vers un type d'accompagnement,
- d'individualiser l'aide apportée,
- de mesurer les plus-values par un positionnement régulier,
- d'assurer le suivi qualitatif et quantitatif de l'accompagnement proposé.

Elaboré par un professeur de l'établissement pour répondre aux exigences du fonctionnement initié par le conseil pédagogique, ce « Tableau de Bord du Parcours Scolaire » offre une traçabilité du parcours de formation de l'élève dans l'établissement.



Details eleve CAP

**CHEVALIER** Morgan

Précédent Suivant Fermer

Accueil Diagnostic d'entrée Accompagnement Personnalisé

NOM: CHEVALIER  
 Prénom: Morgan  
 Né(e) le: 22/03/1994  
 Sexe: M

Responsable légal: LONGATTE  
 Jeanne  
 Profession du père:  
 Profession de la mère:

Doublant: non  
 Date d'entrée: 02/09/2009  
 Professeur principal:

**Scolarité au collège**  
 Collège:  
 Intérêts, motivation:  
 Matières difficiles:  
 Problèmes particuliers:  
 Orientation choisie:

**Avis sur la situation actuelle : attentes, solutions :**

**Vie personnelle : Environnement familial, conditions de travail, loisirs, problèmes de santé ...**

Enr: 14 2 sur 7 Aucun filtre Rechercher

Details eleve CAP

**CHEVALIER** Morgan

Précédent Suivant Fermer

Accueil Diagnostic d'entrée Accompagnement Personnalisé

**Profil**  
 Présence, assiduité :  
 Comportement :  
 Projet personnel :  
 Points forts :  
 Points à améliorer :  
 Intérêt(s) personnel(s) :  
 Projet d'accompagnement personnalisé :

**Difficulté(s) repérée(s)**

Repérage de la difficulté :

**Test LYCAM**  
 Absentéisme  
 Attitude de la famille par rapport à l'école  
 Besoin de soutien des enseignants  
 Confiance en soi  
 Intérêt pour l'école  
 Projets scolaires  
 Rendement scolaire

**Bilan : risque de décrochage**

**Solution proposée :**

Enr: 14 2 sur 7 Aucun filtre Rechercher

Details eleve CAP

CHEVALIER Morgan

Précédent Suivant Eemer

Accueil Diagnostic d'entrée **Accompagnement Personnalisé**

**Projet d'accompagnement personnalisé :**

**Bilan d'étape n°1**

Présence Motivation Bilan

-- - + ++ -- - + ++

○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○

Conseils :

**Bilan d'étape n°2**

Présence Motivation Bilan

-- - + ++ -- - + ++

○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○

Conseils :

**Bilan final**

Enr : 14 2 sur 7 Aucun filtre Rechercher

Cette production, déjà très avancée dans sa conception, est vouée à évoluer très rapidement. Plusieurs pistes sont d'ores et déjà explorées :

- positionnement relatif au DNB, au socle, au B2i, à la maîtrise de la langue
- compteur horaire de l'accompagnement personnalisé dont l'élève a bénéficié.

A terme, cet outil pourra être accessible par l'ensemble des intervenants en AP, depuis tout poste connecté au réseau sécurisé de l'établissement après déclaration auprès des services de la CNIL.

## ACCOMPAGNEMENT DANS LA CONSTRUCTION DU PROJET PROFESSIONNEL DE L'ÉLÈVE

### Exemple

L'accompagnement porte essentiellement sur un travail autour de la construction du « projet personnel et professionnel » de l'élève.

Il s'agit pour chaque élève :

- de construire des connaissances pertinentes sur les formations et les métiers ;
- d'appréhender des métiers différents, relevant de plusieurs champs professionnels, à tous les niveaux de qualification ;
- de découvrir les différentes fonctions des entreprises et des administrations ;
- de connaître l'ensemble des voies de formations qu'offre le système éducatif ;
- d'apprendre à s'informer de manière critique ;
- d'apprendre à s'auto évaluer ;
- d'apprendre à utiliser un portfolio ;
- d'apprendre à argumenter ses choix, ses hypothèses d'orientation ;
- de développer des attitudes de curiosité, de prise d'initiative, d'ouverture.

Cet accompagnement se fait en plusieurs étapes :

1/ l'élève choisit un thème de projet à explorer (profession, métier, fonction, emploi) ;

2/ il établit son profil (points forts, points faibles, centres d'intérêt...) ;

3/ il recherche des informations sur les métiers, les formations et leurs débouchés en termes d'insertion professionnelle ;

Ce travail s'appuie sur l'ensemble des ressources disponibles à l'interne de l'établissement (CDI, outils élaborés par l'ONISEP, etc.) comme à l'externe (CIO, missions locales, services publics de l'emploi, ...).

4/ L'élève prend contact avec des professionnels du secteur d'activité choisi et s'entretient avec eux ;

5/ il rédige un mémoire rappelant toutes les étapes de l'élaboration de son projet en insistant en conclusion sur l'adéquation ou non entre l'idée qu'il avait du métier et la réalité.

A travers cette démarche, de nombreuses attitudes sont développées chez les élèves, notamment :

- le sens de l'observation, l'ouverture d'esprit,
- le goût de la recherche, du raisonnement,
- l'autonomie, l'initiative,
- l'esprit critique vis-à-vis de l'information disponible,
- l'ouverture à la communication, au dialogue...

# LES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX LIÉS À LA SPÉCIALITÉ

## RAPPEL

Avant la mise en œuvre de la rénovation professionnelle, pour une même discipline, le volume horaire disciplinaire variait d'une spécialité à l'autre. Ces variations étaient justifiées par la contribution de la discipline à la professionnalisation. Ainsi les élèves avaient plus de français en bac pro secrétariat, d'anglais en bac pro restauration (...). La Rénovation de la Voie Professionnelle introduit une autre logique qui donne plus d'autonomie aux établissements. L'établissement doit, en effet, affecter 152 heures à certaines disciplines (français, maths, sciences (grille n°1), LV, arts appliqués). Le choix est fermé. Le volume horaire attribué à une discipline doit être en cohérence avec l'importance de sa contribution à la professionnalisation. Il s'ajoute à l'horaire de base de la discipline.

Cependant, la contribution des enseignements généraux à la professionnalisation des élèves doit être pensée dans un cadre plus large que celui des 152 heures prévues par les nouvelles grilles horaires. D'une part, cet horaire ne peut être conçu de manière déconnectée de l'enseignement par ailleurs dispensé dans la (les) discipline(s) choisie(s). D'autre part, toutes les disciplines générales doivent participer à la prise en compte du caractère professionnalisant de la formation des élèves et plus particulièrement en prenant en compte le rythme de l'alternance LP - PFMP.

Le renforcement des liens entre les enseignements professionnels et les enseignements généraux est indispensable à la réussite des élèves car il leur permet de s'inscrire dans un projet de formation global. La simple juxtaposition des enseignements ne garantit certes pas la cohérence de l'ensemble qu'ils doivent constituer. Il faut aider les élèves, et notamment les plus faibles, à faire les liens nécessaires entre les différents enseignements. L'expérience acquise lors du suivi des Périodes de Formation en Milieu Professionnel et de la mise en œuvre des Projets Pluridisciplinaires à Caractère Professionnel, le confirme parfaitement.

Pour être efficaces ces liens ne peuvent principalement être construits qu'à partir du rapprochement des objectifs des programmes des disciplines générales et des référentiels des diplômes professionnels. C'est aussi en s'intéressant aux compétences, qu'il est possible de dégager des problématiques communes auxquelles chacune des disciplines peut contribuer à répondre, avec ses contenus et ses démarches propres. La multiplication des contextes d'apprentissage concourt ainsi à l'acquisition de la (les) compétence(s) choisie(s). Il ne s'agit ni de dénaturer ni d'instrumentaliser les disciplines qui conservent dans tous les cas leurs didactiques, leurs contenus, leurs finalités et leurs programmes.

## LA PLACE ET LE RÔLE DES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DANS LES DIPLÔMES PROFESSIONNELS

La contribution à la professionnalisation peut consister, par exemple, en la mise en œuvre :

- d'activités visant à développer des connaissances et des compétences utiles à la pratique professionnelle (ex : mettre en relief des informations dans un diaporama en métiers des services administratifs) ;
- d'activités s'appuyant sur un contexte professionnel, sur des matériaux utilisés par la profession ;
- d'activités liées au suivi et à l'évaluation des PFMP ;
- d'approfondissements disciplinaires qui s'ajoutent à un tronc commun (ex : modules spécifiques de mathématiques ou de sciences physiques liés aux groupes de spécialités).

PISTES MISES EN OEUVRE et précisions quant à l'utilisation des moyens horaires dédiés aux « enseignements généraux liés à la spécialité »

Mathématiques – Sciences physiques et chimiques :

Il est recommandé de croiser les regards sur les programmes de mathématiques et de sciences physiques et le référentiel d'activités professionnelles. L'analyse qui en découle permet de construire une progression basée sur des transferts réciproques de connaissances et de compétences. Elle doit également permettre une meilleure articulation des contenus à enseigner par le professeur de math- sciences et celui du domaine professionnel.

La progression conjointe imbriquant les enseignements scientifiques et professionnels passe par un temps d'analyse et de réflexion en commun entre le PLP professionnel et le PLP math- sciences, puis par un cheminement rapproché.

Le même type de démarche peut être adopté en enseignement général lié à la spécialité.

Référentiel d'Activités Professionnelles	Programmes disciplinaires en EG	Convergences

Français :

Il est tout à fait envisageable de faire écrire les élèves pour exposer et transmettre un procédé professionnel à d'autres élèves (étudiants ou adultes, selon les cas) en vérifiant bien que ce procédé soit réellement utile à ces « autres élèves » et qu'il permette la réalisation d'une tâche professionnelle authentique.

Dans les formations du secteur tertiaire-administratif par exemple, on peut contribuer à développer des compétences méthodologiques et organisationnelles en concourant à :

- développer des habitudes d'analyse et de résumé de corpus documentaires variés ;
- apprendre la prise de notes en travaillant sur le repérage de ce qui fait sens dans un document ;
- structurer l'expression orale ;
- mener une réflexion sur une question précise à partir d'un groupement de textes ;
- encourager une posture réflexive à l'issue de toute production.

Langue(s) vivante(s) :

Le nouveau programme de langue vivante de la voie professionnelle insiste sur la notion de « tâche actionnelle ». Celle-ci vise à faire travailler l'élève dans une perspective actionnelle qui peut conduire à la mise en œuvre d'une réelle activité professionnelle, du type :

- traduction d'un mode d'emploi ou d'une notice ;
- commande de pièces chez un fournisseur étranger.

# LES PASSERELLES

## LE CONTEXTE

La poursuite des objectifs de la rénovation de la voie professionnelle pose la question de la construction et de la personnalisation du parcours de l'élève. Elever le niveau général de qualification implique ainsi de s'attacher en particulier aux liaisons entre le collège et le lycée et entre le lycée et l'enseignement supérieur. Eviter les abandons en cours de scolarité impose d'élaborer des réponses les mieux adaptées aux besoins et aspirations de chacun, tant au niveau de l'orientation qu'au niveau de la formation.

Article D333-2 du code de l'Education : Définitions des cycles

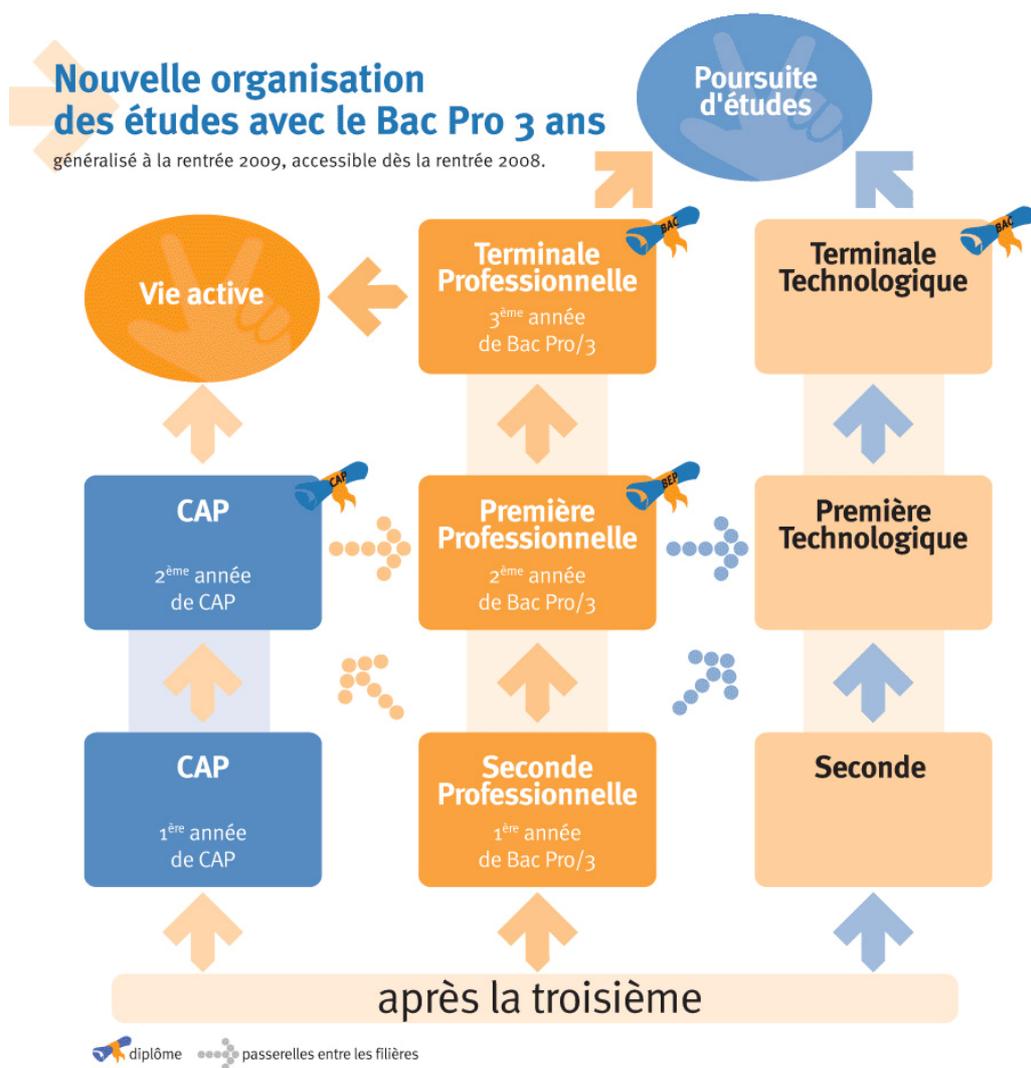
« La voie professionnelle comprend :...

Un cycle de référence de trois ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel constitué par les classes de seconde professionnelle, de première professionnelle et de terminale professionnelle ...

Des passerelles permettant une adaptation des parcours sont organisées entre les voies générale, technologique et professionnelle ainsi qu'entre les cycles de la voie professionnelle. Des dispositifs d'aide et d'accompagnement sont mis en place pour tous les élèves selon leurs besoins dans les classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat. Ils comprennent des activités de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique et d'aide à l'orientation pour favoriser la maîtrise progressive par l'élève de son parcours de formation et d'orientation.

Un dispositif de tutorat est proposé à tous les élèves pour les aider à construire leur parcours de formation et d'orientation. »

La multiplication des passerelles entre la voie professionnelle et les voies générale et technologique, entre les 2 cycles de la voie professionnelle mais aussi entre la formation sous statut scolaire et l'apprentissage permet aujourd'hui d'envisager des parcours plus souples.



## LES PASSERELLES BAC PRO – BTS

### Eléments de contexte

Trois facteurs essentiels :

- un échec relativement important des élèves de bac pro en STS
  - 1/3 d'abandon dès la première année,
  - taux de réussite (en 2 ou 3 ans) inférieur à 50 %.
- une hausse prévisionnelle des demandes d'entrée des élèves de bac pro en STS
  - Rapport Sarrazin : + 50 000 à + 60 000 élèves en terminale bac pro à la session 2012,
  - flux d'élèves issus de bac pro en STS en augmentation : 10 % en 2000, 18,4 % en 2009.
- une volonté politique et institutionnelle affirmée d'amener plus d'élèves de bac pro à un niveau supérieur (objectif de Bologne : conduire 50 % de l'ensemble d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur).

### Les atouts et les fragilités des bacheliers professionnels

Les difficultés d'intégration de ces étudiants sont importantes et leur taux de réussite à l'examen est actuellement environ moitié moindre que celui des étudiants issus de la voie technologique. Mais, s'il est évident que les contenus de formations délivrés en bac pro ne sont pas conçus pour mener naturellement à une poursuite d'étude en STS, l'écart de niveau dans les enseignements généraux n'est pas la seule explication, d'autres éléments sont à prendre en considération.

#### ÿ Des difficultés liées au comportement

Les étudiants de bac pro sont souvent étonnés du niveau d'exigence des enseignants de STS en matière de comportement dans la classe et d'assiduité.

Ils baissent plus rapidement les bras devant les difficultés, ne savent pas bien se projeter dans l'avenir et n'ont pas conscience des différences attendues, d'un point de vue professionnel, entre le niveau Bac Pro et le niveau Technicien Supérieur.

#### ÿ Une rupture entre la classe de terminale bac pro et la 1<sup>ère</sup> année de STS au niveau de la conceptualisation, de la maîtrise de l'écrit, des connaissances générales.

Dans les sections de Technicien Supérieur, la réflexion constitue une part importante du travail. Les étudiants issus de Bac pro sont habitués aux TP plus directifs, dans lesquels ils sont constamment guidés et pour lesquels les informations nécessaires au travail à réaliser sont fournies. Ils ont du mal à comprendre et à accepter qu'il leur faille sans cesse réfléchir au « Comment procéder ? » pour réaliser le travail qui leur est confié.

#### ÿ Des difficultés liées au travail à fournir

Bon nombre des étudiants issus de Bac pro n'acceptent pas de travailler chez eux, n'ont pas cette habitude et n'en perçoivent pas la nécessité.

#### ÿ La prise en compte des acquis professionnels des étudiants issus de Bac pro

Si bien souvent, les difficultés des élèves de bac pro sont identifiées et exposées, leurs compétences propres sont, elles, rarement mises en avant et prises en compte par les enseignants. Il est nécessaire de mieux cerner les compétences acquises par ces élèves afin de les dispenser d'une partie des enseignements pour qu'ils puissent consacrer plus de temps à l'apprentissage dans les domaines où ils éprouvent des difficultés.

Comment faciliter l'intégration des élèves de baccalauréat professionnel en Section de Technicien Supérieur ?

L'état des lieux montre que des actions, encore peu nombreuses, peuvent être mises en place soit au sein de l'établissement, soit au sein de la classe, soit à l'initiative d'enseignants ou sous l'impulsion des corps d'inspection et des chefs d'établissements.

Un bilan des actions engagées permet de dégager des axes de travail :

##### - Préparer des élèves en Bac Pro à la poursuite d'étude

Il s'agit de susciter le désir de poursuivre des études en STS et de générer une ambition sociale dans la réalisation de leur projet professionnel chez les élèves qui en ont le potentiel. Il s'agit également d'élever le niveau des capacités, connaissances et attitudes des élèves en enseignement général et d'augmenter leur capacité de travail et d'autonomie.

Pour ce faire, il convient de se placer dans une logique positive où priment l'identification des acquis stabilisés et des compétences ou connaissances à renforcer.

##### - Accueillir des élèves en STS

C'est-à-dire, assurer leur insertion dans de bonnes conditions, en valorisant les compétences acquises et en diagnostiquant les axes de progrès.

- Accompagner des élèves en STS en leur proposant une aide personnalisée et une pédagogie adaptée.

#### 1. Préparer les élèves de bac pro à la poursuite d'étude

Actions mises en œuvre :

Au sein de la classe terminale :

Accompagner l'élève dans l'élaboration de son projet

ü Repérer par positionnement les élèves de terminale susceptibles de réussir en STS en fonction de leur projet professionnel (cohérence du projet, motivation...) en tenant compte :

- de leur motivation (assiduité, participation, recherche de stages...);
- de leur aptitude à l'autonomie, l'analyse et la synthèse ;
- de leurs résultats scolaires.

ü Mettre en œuvre une pédagogie différenciée

Les enseignants adaptent leurs interventions pédagogiques en fonction des projets de leurs élèves. En vue d'un futur transfert de compétences, les élèves

effectuent des Travaux Pratiques ou des Travaux Dirigés en s'appuyant sur des pratiques similaires à celles des classes de section de technicien supérieur.

ü Proposer aux élèves de Terminale Bac Pro un complément de formation lors de séance d'accompagnement personnalisé en enseignement général, afin de mieux les préparer à aborder ces enseignements en classe de STS. Pour cela, les enseignants des deux niveaux doivent croiser les référentiels et leurs attentes. Ce renforcement est proposé essentiellement en terminale dans les matières suivantes :

- Français : lecture, rédaction, argumentation, compréhension des consignes ;
- Anglais : Développer au niveau B2, la compréhension orale, l'expression orale en continu et l'interaction orale ;
- Mathématiques : renforcement de certaines parties du programme de mathématiques qui sont indiquées dans le Bulletin Officiel Spécial N°2 du 19 février 2009.
- Méthodologie, organisation du travail, compréhension de problématiques, recherche de l'information ;
- Construction mécanique (selon la spécialité de bac pro concernée).

Au sein de l'établissement :

ü Organiser une information claire à propos de la poursuite d'études en STS afin d'éviter que les bacheliers professionnels s'engagent dans une poursuite d'études sans avoir été sensibilisés aux difficultés qu'ils risquent de rencontrer.

Pour cela, plusieurs pistes sont explorées dans les établissements visités :

- intervention du Conseiller d'Orientation Psychologue ;
- établissement de conventions de partenariat entre établissements afin de permettre aux élèves de baccalauréat professionnel de découvrir les plateaux techniques, les objectifs et l'organisation de la formation en STS ;
- intégration ponctuelle d'un élève dans une classe de STS pour qu'il prenne la mesure des attendus ;
- mutualisation (bac pro - BTS) des projets techniques ou culturels pour donner du sens au projet de formation de l'élève ;
- organisation des visites d'entreprises et/ou des interventions de professionnels afin de permettre aux élèves de différencier les niveaux d'emplois (IV et III). Ces actions pourraient se faire en partenariat avec des anciens élèves de bac pro ayant réussi en STS ;
- témoignages, dans les classes de baccalauréat professionnel, des anciens élèves actuellement en STS ;
- participation des élèves à des rencontres type « Forum des métiers », « Forum des étudiants », à des journées « Portes ouvertes » en STS.

- ü Organiser un entretien entre l'élève, ses parents et un référent de l'équipe pédagogique afin de :
  - confirmer l'orientation vers la vie active ou vers une STS,
  - valider son projet.
- ü Mettre en place un livret de suivi de compétences pour aider les enseignants de STS à positionner l'étudiant dès son arrivée.

## 2. Accueillir les élèves en STS :

Actions mises en œuvre :

- ü Améliorer la connaissance respective des modes de fonctionnement des lycées professionnels et des lycées d'enseignement général et technologique

L'objectif vise à minimiser les écarts pouvant résulter d'approches différentes par une meilleure connaissance des pratiques pédagogiques existant en Bac Pro et en STS, mais également par une maîtrise des pré-requis nécessaires pour aborder la formation en STS avec le maximum de chances de réussite. Pour atteindre cet objectif, il paraît souhaitable de mettre en place des rencontres régulières entre enseignants de Bac Pro et enseignants de STS

- ü Accueillir et valoriser les élèves bacheliers professionnels

Favoriser l'insertion des bacheliers professionnels sans toutefois marquer une trop grande différence d'accueil et de formation avec les bacheliers technologiques en mettant en valeur leurs acquis et leur réussite.

- ü Réaliser une mise à niveau renforçant les démarches méthodologiques

Innovations pédagogiques :

Il est souhaitable de mettre en place un enseignement personnalisé prenant en compte les lacunes et acquis de ces étudiants, ce que permet l'application de l'article 34 de la loi d'orientation de 2005. Il s'agit de concevoir une aide disciplinaire, axée sur la maîtrise minimale des techniques ou outils fondamentaux de la formation, en insistant notamment en début de formation sur les démarches méthodologiques à mettre en œuvre.

Toutefois, le facteur psychologique étant déterminant pour la réussite de ces jeunes, il convient que les membres de l'équipe pédagogique adoptent une bienveillance constante et une posture de soutien pour les encourager dans l'effort malgré les difficultés rencontrées.

Cette aide est mise en place de septembre à octobre lors de la première année de STS à raison de 2 à 3 heures séparées / semaine en français, anglais et mathématiques.

## 3. Accompagner les élèves en STS :

Actions mises en œuvre :

- ü Définir un contrat pour chacun des acteurs (étudiants et équipe pédagogique), précisant les règles et obligations de chacun, notamment sur les points suivants :

- le statut de l'étudiant au sein de son établissement,
- les règles de ponctualité et d'assiduité,
- le travail à fournir (en cours et chez soi),
- les moyens mis en place par l'équipe pédagogique pour permettre la réussite des étudiants.

ü Organiser le parrainage des arrivants en section de STS par les élèves de deuxième année afin de favoriser le dialogue et les échanges.

ü Organiser le tutorat de chaque élève par un enseignant  
Un enseignant du domaine général, technologique, ou professionnel selon la structure de l'établissement est le tuteur d'un ou plusieurs élèves. Il a un rôle de conseiller et est à l'écoute des difficultés que pourraient rencontrer les élèves.

ü Organiser des bilans périodiques et ritualisés  
Ces rencontres permettent de faire le point sur le respect du contrat par l'étudiant et ses relations avec les enseignants et le milieu éducatif.

### UNE PISTE A EXPLORER : Les Cordées de la réussite

Les Cordées de la réussite : « Mettre chacun sur un chemin qui mène vers sa propre excellence ».

Un partenariat entre une « tête de cordée » qu'est l'établissement d'enseignement supérieur et plusieurs lycées et collèges (les sources). L'objectif est d'encourager les élèves et les étudiants méritants à poursuivre leurs études.

## LES PFMP

### LE CONTEXTE

Ce que dit la circulaire n°2000-095 du 26-6-2000 :

Les PFMP sont des moments pédagogiques à part entière. Leur mise en œuvre implique une continuité pédagogique à assurer entre l'établissement et l'entreprise. Elles doivent faciliter l'acquisition et la validation des compétences et des comportements professionnels définis dans les référentiels de certification des diplômes.

Les modalités de mise en œuvre de cet encadrement pédagogique impliquent la mobilisation de tous les acteurs de l'établissement scolaire.

Cet encadrement comporte plusieurs phases :

- la préparation de la période en entreprise,
- l'accompagnement pendant la période en entreprise,
- l'exploitation pédagogique de la période en entreprise.

Rappel : L'établissement doit trouver pour chaque élève un lieu d'accueil pour les périodes en entreprise. La recherche et le choix de l'entreprise relèvent de l'équipe pédagogique qui doit prendre en charge les contacts nécessaires.

D'un point de vue réglementaire, la circulaire du BO spécial n°2 du 19 février 2009 précise le nombre de périodes de formation en milieu professionnel :

Vingt-deux semaines de périodes de formation en milieu professionnel (P.F.M.P.), incluant celles nécessaires à la validation du diplôme de niveau V lorsqu'il est préparé dans le cadre du cycle en trois ans, sont prévues sur les trois années du cycle. La répartition annuelle de ces périodes relève de l'autonomie des établissements. Cependant, la durée globale de la P.F.M.P. ne peut être partagée en plus de six périodes et la durée de chaque période ne peut être inférieure à trois semaines.

Les rapports des entretiens menés auprès des équipes de direction et les enseignants font apparaître des difficultés :

- le vivier parfois trop restreint des entreprises d'accueil ;
- l'âge des élèves entrant au lycée professionnel ;
- la réglementation qui laisse peu de souplesse organisationnelle.

Afin de contourner ces obstacles, les établissements ont mené une réflexion qui a débouché sur la mise en place de dispositifs et d'expériences diverses en ce qui concerne :

- la planification des PFMP,
- la gestion et le suivi individualisés sur le cycle,
- le choix des entreprises en fonction des activités de référence,
- la préparation de « l'entrée en stage »,
- de nouvelles formes de partenariats à établir avec les entreprises et les organisations professionnelles,
- la formalisation de la complémentarité « Lycée / Entreprise » à travers le livret de suivi des PFMP.

## DES EXEMPLES

### Exemple 1

Les périodes de formation sont réparties tout au long du cycle de trois ans avec une période en seconde réduite à deux semaines pour certaines spécialités (Remarque : cette pratique est en contradiction avec les textes).

Un véritable partenariat est développé dans le domaine de la vente (grande distribution : hypermarchés, grandes surfaces spécialisées) dans celui de la restauration (chaines hôtelières, groupe de restauration rapide) et celui de la mécanique automobile.

Les activités préparatoires à la période de formation sont largement développées :

- ü Traditionnellement, les objectifs de formation de chaque période de formation sont négociés avant le départ en stage par un des enseignants du domaine professionnel qui se déplace dans l'entreprise.
- ü Dans certaines spécialités du tertiaire (vente et hôtellerie-restauration), les élèves passent des entretiens avec les représentants des entreprises invitées au lycée, entretiens au cours desquels leur motivation est évaluée.
- ü Le choix des terrains de stage est également validé par le chef de travaux.

Le suivi est réalisé par les professeurs de l'enseignement général et l'évaluation par l'enseignement professionnel car tous les élèves de la classe partent en même temps.

### Difficultés

Le temps de travail sur « les savoir-être » des jeunes élèves (78 % ont moins de 16 ans à l'entrée de seconde), absolument indispensable pour faciliter leur intégration en entreprise, ne semble pas suffisant et quelques stagiaires ont été exclus de l'entreprise. Dans le domaine industriel, plusieurs établissements refusent les classes de seconde (élèves âgés de moins de 16 ans) qui ne peuvent utiliser les machines dangereuses.

Par ailleurs, la montée en puissance du nombre de journée/stagiaire engendre quelques difficultés dans l'adéquation nombre de terrain/nombre de stagiaire, car les deuxièmes périodes de stage sont très majoritairement placées en mai-juin.

Enfin, les 22 semaines de stage engendrent des frais de déplacements importants pour les élèves, frais que l'établissement doit rembourser.

## Exemple 2

Un départ décalé pour les classes de première et une répartition des périodes de PFMP différentes :

- 6 semaines en seconde,
- 8 semaines en première,
- 9 semaines en terminale.

Soit un total de 23 périodes, ce chiffre s'explique par le retour des élèves au lycée d'une journée par semaine :

- le vendredi pour les élèves du secteur industriel,
- le jeudi pour les élèves du secteur du tertiaire.

Lors de ces journées de regroupement, les élèves sont en accompagnement personnalisé. L'objectif de cette organisation est de favoriser la liaison entre la formation dispensée en entreprise et celle dispensée au lycée mais aussi d'encadrer les élèves dans la rédaction de leur rapport et de les préparer activement à la soutenance du dossier. L'épreuve est organisée à l'issue des 9 semaines de PFMP.

Ce fonctionnement particulier expérimenté l'an dernier, a permis d'augmenter de 5 points les résultats des élèves à cette épreuve. Par ailleurs, l'organisation mise en œuvre permet un suivi des professeurs d'enseignement général et de l'enseignement professionnel.

# L'HISTOIRE DES ARTS

## LE CONTEXTE

Ce que dit le BO n°8 du 25 février 2010 - Programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au CAP

« Composante naturelle de la discipline arts appliqués et cultures artistiques, l'histoire des arts irrigue l'ensemble du programme... L'histoire des arts s'inscrit explicitement dans un croisement des enseignements, généraux et professionnels. »

Ce que dit le BO spécial n°2 du 19 février

« ... L'HISTOIRE DES ARTS irrigue le programme... L'HISTOIRE DES ARTS doit s'inscrire explicitement dans un croisement des enseignements, en particulier avec le français, l'histoire-géographie et les langues vivantes. »

2009 -

Les nouvelles modalités de mise en œuvre du CCF en baccalauréat professionnel demandent que soit mentionnée la thématique d'histoire des arts choisie par l'élève.

Sur l'académie de Lille, parmi les pistes possibles d'entrée sur l'histoire des arts, dans la discipline « arts appliqués » et dans la filière « métiers d'art », il a été choisi de privilégier fortement l'entrée par les cultures professionnelles pour donner du sens et de la cohérence aux différents enseignements de part leurs ancrages et leurs relations réciproques.

## DIFFÉRENTS DIPOSITIFS MIS EN PLACE

- Groupe de Production Formation (GPF) piloté par l'IEN STI arts appliqués et métiers d'art et composé de 6 enseignants : arts appliqués, mathématiques-sciences physiques, lettres-anglais.

À partir de réalisations professionnelles effectuées en partenariat avec l'enseignement professionnel dans le cadre d'un atelier design au sein des classes de structures métalliques et modelage, intervention d'un artiste plasticien, prêt d'œuvre du FRAC ou d'analyses design en relation avec la filière professionnelle concernée : carrosserie ; proposition de séances intégrant l'histoire des arts et les autres disciplines générales après croisement des référentiels et programmes de chaque discipline.

- Équipe pluridisciplinaire élargie ; dynamique d'établissement

CAP, Baccalauréats professionnels diverses spécialités

Formation d'Initiative Locale (FIL) – 2009-10 et 2010-11 regroupant 15 enseignants : arts appliqués, lettres/histoire, enseignement professionnel finition, bois, construction, professeur de documentation. Cette formation est assurée par un enseignant détaché de la DAAC en collaboration avec le musée de Dunkerque et le musée Portuaire. L'objectif est l'élaboration de projets pluridisciplinaires intégrant l'histoire des arts et validés par le corps d'inspection.

- Entrée par les référentiels

Baccalauréat professionnel industries graphiques : intervention du corps d'inspection disciplinaire devant les deux équipes regroupées arts appliqués et industries graphiques : croisement de référentiels, élaboration commune de tableau de stratégies, séances intégrant la culture professionnelle tout au long de l'année et articulation autour de projets pluridisciplinaires et européens.

- Projet pluridisciplinaire professionnel et partenaires extérieurs (professionnel et institutionnel culturel)

Baccalauréats professionnels plasturgie, métiers du secrétariat, carrosserie

Arts appliqués et plasturgie, projet sous forme de « work in progress ». Intervention de Charles Kaisin, designer belge, et collaboration sur des projets d'assise : maquettes, prototypage, réalisation en cours. Collaboration avec une entreprise de plasturgie pour fabrication des moules. Possibilité de stages pour les élèves en Belgique chez le designer, discussions en cours. Réalisation du blog de suivi par les élèves de métiers du secrétariat. Collaboration avec le FRAC, expositions avec prêt d'œuvres « Assises et plasturgie », design contemporain, travail avec les élèves.